

30 janvier 2012,

▲ Communiqué de presse du collectif SEMO, Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes

REGISTRE SUR L'ÉLECTROSENSIBILITÉ

Le débat actuel au Québec sur les conséquences sur la santé de l'exposition involontaire et permanente aux micro-ondes provenant des Compteurs WIFI d'Hydro-Québec et des antennes relais à Montréal a suscité de nombreux témoignages de personnes souffrant d'électrosensibilité. Plusieurs associations et regroupements de citoyens, ayant reçu de ces témoignages, souhaitent que ceux-ci ne soient pas vains et servent à la poursuite du dossier en cours à Ottawa. Nous nous réjouissons de la mise sur pied par le NPD fédéral d'un:

REGISTRE SUR L'ÉLECTROSENSIBILITÉ

Registre des personnes dont la santé a été affectée par un appareil utilisant les micro-ondes des technologies sans fil.

La création de ce registre est une réponse concrète à l'une des 5 recommandations du rapport du Comité permanent de la santé ayant examiné l'impact des micro-ondes sur la santé (rapport déposé en décembre 2010)

Extrait du rapport du comité de santé: (1)

Recommandation 5: Que Santé Canada veuille à ce qu'il existe un processus pour recevoir les plaintes sur les réactions négatives aux appareils émetteurs de rayonnement électromagnétique, et y donner suite.

La députée Charmaine Borg, désignée par le caucus du NPD, comme responsable de la poursuite du dossier à Ottawa, a accepté de recevoir les dépositions des personnes vivant une telle situation.

Toute personne désirant témoigner de sa situation est invitée à le faire par courriel ou par voie postale aux adresses suivantes:

Courriel : Charmaine.Borg@parl.gc.ca

Bureau de circonscription- **REGISTRE SUR L'ÉLECTROSENSIBILITÉ**
3859, montée Gagnon
Terrebonne (Québec), J6Y 1K8

Il est recommandé de préciser la source des micro-ondes suspectés de produire les problèmes: Compteur d'électricité WIFI, routeurs WIFI, antenne-relais, téléphone cellulaire, téléphone sans fil, ordinateur WIFI, appareil BlueTooth, jeux virtuel Wii et XBOX (...)

Le gouvernement fédéral a jusqu'ici ignoré cette recommandation majoritaire des députés (de tous les partis fédéraux, à l'exception du parti Conservateur) membres du

Comité permanent de la santé. À l'origine de cette recommandation, le Comité avait constaté qu'il existait bel et bien des personnes dont la santé était affectée par les micro-ondes (dont un député qui a siégé sur le comité, M.Serge Cardin, auditions du 27 et du 29 avril 2010) et le fait que Santé Canada niait que cela fut possible, il n'y avait aucun endroit au pays pour recueillir ce type de plainte.

Santé Canada affirmait que selon une quarantaine d'études scientifiques reconnues par ses experts, il s'agissait de problèmes psychiatriques (...) C'est dans ce cadre négationniste que fut proposé le registre. Celui-ci doit permettre ce mettre sur pied une «évidence» devant le déni de la science officielle de Santé Canada.

Ce type d'évidence, une relation claire entre un effet sur la santé et une source d'exposition de micro-ondes, a conduit en Europe à de nombreux appels de médecins de divers pays demandant l'application du Principe de Précaution (2). Ces appels ont conduit l'Agence européenne de l'environnement, le Parlement européen et finalement le Conseil d'Europe à recommander des normes d'expositions plus sécuritaires des milliers de fois inférieurs aux normes canadiennes. (3)

-30-

Pour information:

François Therrien
Enseignant en électricité
Porte-parole du collectif SEMO
ftherrien@aei.ca
450 471 8371

(1)[Comités de la Chambre des Communes - HESA \(40-3\) - Impact des micro-ondes sur la santé humaine - Observations et conclusions du Comité](#)

(2) [http://www.next-up.org/pdf/francais%20IGUMED Appell de Fribourg.pdf](http://www.next-up.org/pdf/francais%20IGUMED_Appell_de_Fribourg.pdf)

(3) <http://www.assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc11/FDOC12608.htm>

N.B: La troisième recommandation de ce comité n'a pas encore été mise en place, il s'agit :

« élaborer un programme exhaustif de sensibilisation aux risques de l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences et (...) fassent la promotion de l'utilisation sécuritaire des technologies sans fil.»